



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013

N° 2013-05-30-01

**BOULEVARD PERIPHERIQUE
REALISATION DE LA PHASE II DE LA TRANCHE I**

Le 30 mai 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2013

Date d'affichage de la convocation : 21 mai 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. FAUCONNET – Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – Mme MASSON – M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LE LAY
	Mme DORTA	donne pouvoir à	Mme DETERM
	Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	M. CARRASCO	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : M. LHENRY
Mme GABREL
M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Brigitte MASSON

1/ BOULEVARD PERIPHERIQUE
REALISATION DE LA PHASE II DE LA TRANCHE I

Une enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau et concernant la réalisation de la phase II de la tranche I du boulevard périphérique s'est déroulée sur la ville de Fagnières.

Un dossier comprenant les différentes pièces a été déposé en mairie du 29 avril au 28 mai 2013.

Deux réunions publiques se sont tenues à la mairie de Fagnières le samedi 11 mai et le mardi 28 mai 2013.

Ce dossier concerne la gestion du risque inondation et la préservation du milieu naturel.

Les études et préconisations de compensation ont bien été prises en compte par la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 12 juin 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le code de l'Environnement, notamment, ses articles L 214 -1 à L 214-6,

VU le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la réalisation de la phase II de la tranche 1 du boulevard périphérique

VU l'Arrêté Préfectoral en date du 03 avril 2013 prescrivant l'enquête publique au titre de l'article L 214-3 du Code de l'environnement relative à l'autorisation de réaliser la phase II de la tranche I,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 avril au 28 mai 2013.

OUI l'exposé qui précède

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la réalisation de la phase II de la tranche 1 du boulevard périphérique.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : -

- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX